Mise à jour du modèle de rapport concernant le respect des obligations de renseigner et de détenir des réserves minimales

La Commission de révision bancaire d'EXPERTsuisse a adapté le modèle de rapport concernant le respect des obligations de renseigner et de détenir des réserves minimales selon l'art. 22 de la LBN et l'art. 40 de l'OBN aux nouvelles prescriptions définies dans la lettre de la BNS du 31 juillet 2015. Vous trouverez le modèle de rapport actualisé en français et en allemand sur notre site Internet sous Expertise professionnelle/ Audit / Révision bancaire.